



**Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle
De l'Abbaye des Fusiliers de Denges
Dimanche 12 septembre 2021, aula du collège de la Crosette, Denges**

L'Abbé-Président Jean-Michel Despont ouvre la séance à 14h03 en saluant en particulier la présence de ses homologues de Lonay, Luc Giezendanner et d'Echandens, Jacques Perrinjaquet. Il relève le choix de tenir la séance en extérieur afin d'alléger les contraintes liées au Covid (port du masque) mais invite les membres à respecter les « gestes barrière ».

L'Abbé-Président salue également la présence de plusieurs dames et rappelle que cette assemblée ordinaire aura, dans quelques instants, un côté extraordinaire avec l'admission probable de ces dernières.

L'Abbé-Président évoque les membres décédés depuis la dernière assemblée à savoir :

- Jean-Pierre Rochat, porte-drapeau du Lien à l'occasion de la fête du 425^{ème} anniversaire,
- Marcel Rossier, roi en 1958, 1967 et 988. Sa « Source » du lundi nous manquera de même que le picoulet des deux dernières fêtes,
- Eric Vuagnaux roi en 1997 et 2010, gagnant du challenge Balitsberger en 1994 et 2000, membres du Conseil au début des années 2000,
- Pierre-Guy Jaquier, dont la camaraderie était inversement proportionnelle à sa qualité de tireur,
- Gérard Borboën, Abbé-Président lors de la mémorable fête du 400^{ème} anniversaire en 1985 dont de nombreux membres et villageois se souviennent encore. Gérard qui n'était pas avare en conseils et qui, par le prêt de matériel ou la mise à disposition d'espaces dans son exploitation agricole continuait à soutenir l'Abbaye

L'Abbé-Président invite les membres à se lever et observer une minute de silence en la mémoire des disparus mais également pour être en pensées avec les amis et familles de ceux-ci de même qu'avec nos membres atteints par la maladie et qui n'ont pas pu être présents ce jour.

L'Abbé-Président interpelle Carl Suchy et Philippe Bohner afin de savoir si ceux-ci acceptent un mandat de scrutateurs pour la présente assemblée. Tous deux confirment accepter cette charge.

L'Abbé-Président donne encore lecture de l'ordre du jour figurant sur la convocation, à savoir :

Ordre du jour :

1. Appel
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 27 septembre 2020
3. Rapports
 - A) de l'Abbé-Président
 - B) du Lieutenant-d'Abbé
 - C) du Trésorier
 - D) de la Commission de gestion
4. Approbation des rapports, selon chiffre 3 ci-avant
5. Admissions, démissions
6. Nomination de la Commission de gestion

7. Commission sponsoring, commission animation
8. Loi sur les armes
9. Nomination des membres honoraires
10. Fixation de la cotisation
11. Propositions individuelles et divers

et met cet ordre du jour en votation.

L'ordre du jour est admis à l'unanimité.

1. Appel

L'appel s'effectue par une liste de présence tenue à la table du Conseil. 32 membres ont répondu présents alors qu'également 32 membres ont pris la peine de s'excuser.

2. Lecture du procès-verbal (PV) de l'assemblée du 27 septembre 2020

L'Abbé-Président rappelle que le PV a été mis en ligne sur le site internet. Il demande néanmoins à l'assemblée si celle-ci en souhaite la lecture. Cela n'étant pas le cas, l'Abbé-Président met le PV en votation.

Le procès-verbal de l'assemblée de l'assemblée du 27 septembre 2020 est accepté à l'unanimité.

3. Rapport

- A) de l'Abbé-Président : En raison de la Covid, peu d'activités en 2020, résumées en une participation à l'AG de la Fédération des abbayes vaudoises qui s'est tenue à Mézières et par la tenue des séances du Conseil par visio-conférence.
- B) du Lieutenant d'Abbé : En l'absence d'Alexandre Cavin, retenu, Serge Berthold commente les résultats 2020 se résumant à un tir, celui du giron de la Venoge. Roi à l'addition Jean-Charles Mignot 865 points. Roi au coup centré Nicolas Ferreira avec 100 appuyé d'un 99. Faute d'avoir pu constituer un groupe complet, le Conseil de l'Abbaye n'a pas été classé au classement des groupes.
- C) du Trésorier : Alexandre Henchoz donne lecture des comptes dont des exemplaires sont à disposition à la table du Conseil. Le Trésorier les commente comme suit :
 - Le compte BCV voit son solde augmenter (Fr. 87'274.60). Deux raisons à cela :
 - 1) la clôture du compte Postfinance et donc le transfert du solde de celui-ci à la BCV
 - 2) le remboursement du prêt de Fr. 12'000,-- concédé à l'association des communes propriétaires du stand des Effoliez.
 - Le poste débiteur disparaît, en conséquence de ce qui précède (Fr. 12'000,--)
 - Fonds de fête de Fr. 11'162,75 qui passe à Fr. 15'548.85 en raison du bénéfice de l'exercice 2020.
 - Dotation du Conseil à savoir la rétribution destinée aux membres du Conseil (Fr. 1'400,--)
 - Frais divers comprenant notamment le repas du Conseil (Fr. 3'081.85)
 - Cotisations pour Fr. 6'420,--
 - Produit divers comprenant notamment le produit du loto 2019 (Fr. 2'841,30).

Jean-Charles Mignot apporte un complément (il a tenu les écritures comptables en 2020) : le paiement du repas du Conseil a été exécuté 2 fois, puisque le premier paiement est venu en retour. Ainsi ce premier paiement figure à la fois dans les frais divers et les produits divers.

Luc Giezendanner donne un complément d'information au sujet du prêt à l'association des communes propriétaires du stand des Effoliez qui a pu être remboursé plus rapidement que prévu. En effet de nouvelles communes ont intégré cette Association de sorte que les montants apportés par ces dernières ont permis de rembourser les prêteurs.

D) de la Commission de gestion : Christian Rossier rapporte et invite l'assemblée à accepter les comptes tels que présentés et donner décharge à la fois au Conseil et à sa commission.

4. Approbation des rapports, selon chiffre 3 ci-avant

L'Abbé-Président met en discussion ces rapports. Aucune discussion. Les rapports sont mis en votation successivement. Ils sont acceptés à l'unanimité.

5. Admissions, démissions

L'abbé-Président indique que cette assemblée prend un aspect quelque peu extraordinaire puisque l'an dernier cette dernière avait modifié les statuts en vue de l'admission des dames.

Avant d'aborder les admissions, l'Abbé-Président relève que la modification des statuts de 2020 provoqué deux démissions soit celles de Jean-Daniel et Vincent Ackermann. En outre Jean-Luc Martin nous a également fait part de sa démission due à son domicile éloigné.

Pour les admissions, l'Abbé-Président propose que les parrains s'expriment et présentent leurs filleules. Ces nouvelles membres sont invitées à rejoindre l'Abbé-Président.

Colin Ducommun présente Emma Ducommun. Comme ses parents, Emma habite à Denges depuis 26 ans, bientôt habitante de Préverenges. Emma est peut-être un peu à l'origine des changements vécus à l'instant. Animatrice de manière magistrale des dernières fêtes avec ses amies. A participé aux 3 dernières fêtes comme demoiselle d'honneur. Travaille comme coordinatrice culturelle au service de l'humour romand et en particulier pour le théâtre Boulimie. Emma fut également basketteuse à Denges.

Christian Rossier présente sa fille Anouck Rossier. Née en 1999, signe du poisson comme Danièle Gilbert, animatrice TV dans les années 80 et Didier Pittet (monsieur gel hydroalcoolique). Anouck est la no 3 dans la fratrie. Actuellement en 3^{ème} année de baccalauréat universitaire en psychologie avec comme objectif l'accès au métier de psychologue de l'enfant et de l'adolescent (bonne chance !). Elle aime l'engagement associatif, la culture et la lecture, l'escrime durant de nombreuses années et maintenant il est possible que ce soit un escrimeur qui retienne son attention. Elle n'aime pas la mauvaise foi et est tombée dans la bonne famille sur ce point. Anouck se dit dynamique, sociable, attentive et ayant l'esprit d'équipe.

Nicola Ferreira présente sa maman Martine Ferreira, sa maman, née en 1966, laquelle a toujours habité à Denges, Martine siège au conseil communal depuis très longtemps et a toujours soutenu par son aide l'Abbaye (décorations, préparation des apéros).

Grégoire Tavernier présente Véra Ochsner, née à Zoug, capitale de la tourte au kirsch, Vera est mère de 2 enfants, a habité Denges. Désormais domiciliée à Küsnacht et travaillant à Zürich, elle considère que son chez-soi est Denges.

Jules Tavernier présente Nehla Meier, née le même jour que lui, sa meilleure amie. Nehla Meier est la fille de Vera. Elle est étudiante en droit à l'Université de Lausanne et pour les besoins de sa formation, effectue actuellement un stage à Zürich. Nehla est également conseillère communale à Denges.

Serge Berthold présente sa fille Tamara Giger, née en 1979, mariée à Stéphane, membre de notre Abbaye, elle est mère de 2 garçons,

Valéry Paquier remercie l'assemblée d'avoir, l'an dernier, voté le changement des statuts. Il présente ses filles Céline et Fanny Paquier nées respectivement en 1996 et 1998, toutes deux demoiselles lors des dernières fêtes. L'émotion gagne notre ancien Abbé-Président qui cède donc la parole.

Colin Ducommun présente sa fille Elsa Ducommun, petite sœur d'Emma née en 2004. Il précise qu'Elsa compte déjà 6 fêtes à son actif, d'abord dans le landau puis 3 alors que lui-même était membre du Conseil puis 3 comme « suiveuse » de la jeunesse. Avec sa sœur Emma, Elsa incarne la jeunesse et l'avenir de notre Abbaye. Et durant quelques minutes encore, Elsa sera la plus jeune membre de notre société.

Christian Rossier présente sa fille Chloé Rossier née en 2004 également. Du signe du lion à l'instar de Fernando Alonso ou Alice Saprich. Elle est la 4^{ème} dans la famille. Chloé est en 2^{ème} année au gymnase en section maturité Phylo-psycho. Chloé aime la justice sociale, les garçons moustachus qui font du rap, l'équitation et le théâtre. Elle aime moins la viande, les gros matcho et avoir tort. Elle semble sur ces points également être tombée dans la bonne famille. Elle se dit motivée, sociable, imaginative et apprécie le travail en groupe.

Colin Ducommun présente son épouse Marie Ducommun, née quelques années auparavant en Suède. Grâce à elle Colin a eu 3 jeunes membres de l'abbaye Emma et Elsa qu'il vient de présenter ainsi que Tim, déjà membres et qui s'entraîne au tir actuellement du côté de Dubaï. Marie est à ses côtés depuis plus 30 ans à ses côtés. Professionnelle de l'enfance, Marie va apporter un peu de sang Viking à notre société.

L'acceptation de ces nouvelles membres est entérinée par des chaleureux applaudissements.

Chacune de ces dames reçoit, comme il se doit, l'insigne de notre Abbaye, les statuts de celle-ci ainsi que l'ouvrage retraçant son existence.

A l'issue de ce point, notre Abbaye compte 148 membres.

6. Nomination de la Commission de gestion

L'Abbé-Président rappelle que la commission de gestion se compose désormais de Yves Zahner, rapporteur, Eladio German et Maxime Métry. Grégoire Galland présente sa candidature, laquelle est acceptée à l'unanimité. Grégoire devient membre suppléant.

7. Commission sponsoring, commission animation

L'Abbé-Président propose de mettre sur pied 2 commissions qui seront utiles à la bonne préparation de la fête 2023 :

- Commission sponsoring notamment chargée de trouver des donateurs, des annonceurs pour le livret de fêtes ou des prestataires. Carl Suchy et Francis Monnin ont confirmé leur intention de poursuivre leur parcours au sein de cette commission. André Rosselet et Colin Ducommun s'engagent. La commission est gérée par Alexandre Henchoz et Nicolas Ferreira.

- La Commission animation, au sujet de laquelle l'Abbé-Président indique que le Conseil a opté pour sa création au lieu d'augmenter le nombre de membres au sein du Conseil. Cette nouvelle commission sera chargée de préparer la place de fête (décoration, animation). 2 personnes Julien Rochat et Emma Ducommun se sont déjà annoncées. Martine Ferreira, Tamara Giger, Grégoire Borboën, Anouck Rossier se proposent et viennent compléter cette commission qui sera gérée par Cédric Mutter, en charge de la place de fête pour le Conseil

L'Abbé-Président remercie chacun pour cet engagement.

Grégoire Galland se demande si une commission relative aux apéritifs devrait être créée. L'Abbé-Président répond que le Conseil prendra langue avec les 2 commissions et le cas échéant le sujet sera repris lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra probablement en mars 2022.

8. Loi sur les armes

Le sujet avait été abordé lors de l'AG 2020 de la Fédération des abbayes vaudoises. Le Conseil a estimé que le sujet était important et méritait d'être repris dans le cadre de notre propre assemblée.

L'Abbé-Président passe la parole à Luc Giezendanner.

Les modifications à la loi sur les armes ont été actées par le référendum de mai 2019. Une zone grise existe pour les abbayes. Luc signale que l'emprunt d'une arme à un collègue nécessite un permis d'acquisition d'armes (exceptionnel) dans la mesure où nous utilisons des magasins de 20 cartouches et non de 10 et que les Fass 57 et Fass 90 sont des armes semi-automatiques. Luc relève que cet aspect sera difficile à contrôler pour les autorités judiciaires. Plutôt que d'emprunter une arme et de la transporter jusqu'au stand sans être détenteur du permis ad hoc, Luc suggère qu'il serait plus prudent de venir au stand avec le prêteur de l'arme et lui payer un verre.

Colin se demande si on peut garder un fusil qui a été reçu à la fin du service militaire. Luc répond par l'affirmative mais que cette arme ne doit pas être prêtée, sauf au stand.

Luc Giezendanner indique que l'obtention du permis est soumise à la fourniture au préalable d'un extrait du casier judiciaire. En outre, le site internet de l'Etat de Vaud fournit tous les renseignements utiles.

Luc Giezendanner recommande au Conseil de disposer de plusieurs fusils en prêt au stand. Jacques Martin complète en précisant qu'une arme reçue d'un grand-père, d'un frère par exemple, doit être déclarée.

9. Nomination des membres honoraires

L'Abbé-Président indique que cette année un membre devient honoraire. Il s'agit de Bernard Clerc. L'Abbé-Président rappelle que le statut de membre honoraire est accordé aux membres ayant atteint l'âge AVS et 25 ans de sociétariat.

L'Abbé-Président rappelle que le membre le plus âgés est Willy Visinand, né en 1925 alors que Roger Reymond est notre plus ancien sociétaire car entré à l'Abbaye en 1947 soit il y a 74 ans alors que bon nombre d'entre-nous n'étions pas nés.

10. Fixation de la cotisation

L'Abbé-Président rappelle que les cotisations s'élèvent à Fr. 60.-- pour les membres et 30.-- pour les honoraires. Il met ces montants en votation.

Les cotisations sont admises à l'unanimité.

11. Proposition individuelle et divers

Le Conseil n'a reçu aucune proposition.

L'abbé-Président précise que la date de l'AG 2022 n'a pas encore été fixée, compte tenu de la situation Covid et des élections cantonales de mars 2022.

L'abbé-Président signale que les Mousquetaires de Bussigny organisent le tir au Coq, 1^{er} ou 2^{ème} samedi de novembre.

Emma Ducommun, émue, remercie au nom des demoiselles d'honneur les membres de l'assemblée et se dit très fière d'avoir pu accéder au statut de membre. Elle indique que d'autres filles encore vont rejoindre les rangs.

Philippe Bohner propose qu'un extrait du PV résumant la loi sur les armes soit joint à la prochaine convocation. Il précise qu'à son avis peu de membres lisent le PV dans son intégralité et que ce sujet est important. Jacques Martin signale que les possesseurs d'armes avaient un délai d'annonce à respecter.

La parole n'étant plus demandée, l'Abbé-Président clôt cette assemblée à 15h 00 précises et invite les membres à partager l'apéritif préparé et faire plus ample connaissance avec les nouvelles membres admises ce jour.

Pour l'Abbaye des Fusiliers de Denges

L'Abbé-Président

Le Greffier

Jean-Michel Despont

Jean-Charles Mignot